Procédures de remboursement pour les membres participant à des réunions non-CCR EOS

Le CCR EOS est invité à envoyer des représentants à un certain nombre de réunions non-CCR, telles que les réunions du CIEM, ACFM, CSTEP etc. Etant donné que les organisations qui organisent ces réunions ne peuvent pas rembourser nos membres mais que ces réunions sont importantes pour le fonctionnement du CCR EOS, pourtant, étant donné que ces réunions ont tendance a être beaucoup plus longues et le coût de participation supérieur à celui des réunions du CCR EOS, le président a demandé au secrétariat de rédiger une procédure de remboursement des membres pour ces réunions. Le protocole proposé est le suivant:

1. Le Secrétariat publiera une notification générale ou une invitation à une réunion non-CCR EOS qui indique le nombre des membres du CCR EOS qui ont été invité à participer.

2. S'il est possible, le CCR EOS remboursera la participation de trois membres maximum à ces réunions. Un maximum de deux representatives du secteur de pêche sera permit dans la groupe.

3. Les membres du CCR EOS souhaitant participer à des réunions non-CCR EOS au nom du CCR EOS doivent indiquer cette intention au secrétariat dans les délais impartis de l'appel.

4. Si plus de trois membres expriment le désir de participer à la réunion, le président du CCR sélectionnera les membres devant participer.

5. Les personnes participant à la réunion au nom du CCR EOS seront remboursées des frais de transport et de logement pour **deux nuits maximum.**

6. Les procédures de remboursement normales du CCR EOS s'appliqueront.

7. Les personnes participant à la réunion au nom du CCR EOS devront soumettre un court rapport au CCR EOS. Le secrétariat fournira aux membres un rapport type à compléter. **Le remboursement ne sera pas payé avant la réception de ce rapport.**

8. **Là où plus d'un membre de CCR EOS assiste à une réunion de non-RAC, des membres seront invités à soumettre un rapport ce qui a été produit conjointement par tous les participants de RAC.**

9. Là où on ne propose aucun membre de CCR-EOS, un observateur approprié de CCR-EOS peut être nommer pour assister à cette réunion. L'observateur choisi ne représentera pas l'organisation de CCR-EOS ni ses avis lors de la réunion, mais l'observateur suivra les démarches comme approprié aux activités de CCR-EOS, et il soumettra un rapport aux membres de CCR-EOS suivant la réunion.

10. Les membres de CCR-EOS qui assistent à des réunions de non-CCR-EOS au nom du CCR-EOS devraient rester conscient que leurs interventions devraient représenter les intérêts de TOUS LES membres de CCR-EOS, et non seulement leurs intérêts nationaux ou organisationaux.